



COMMUNIQUE DE PRESSE

1 MILLION DE VISITEURS UNIQUES POUR BEEZIK

Paris, le 17 décembre 2009.

Beezik, le premier site de téléchargement de musique gratuit, légal et récompensé confirme sa place de troisième site de musique en ligne, en franchissant le cap du million de visiteurs uniques pour un total de 38 millions de pages vues. Le succès de Beezik prouve que cette offre différente de musique en ligne, gratuite et légale, est plébiscitée par les internautes.

DÉJÀ PRÈS DE 600 000 UTILISATEURS ET 2,5 MILLIONS DE TITRES TÉLÉCHARGÉS

Sur les deux derniers mois, la progression de Beezik est exponentielle. Beezik atteindra fin décembre la barre des 600 000 utilisateurs. Ces utilisateurs s'avèrent particulièrement actifs puisque 2,5 millions de titres ont aujourd'hui été téléchargés.

Selon les résultats publiés par le panel Nielsen Netratings sur la fréquentation des sites de musique en ligne, Beezik se classe en troisième position avec 38 millions de pages vues, et un million de visiteurs uniques, trois mois à peine après son lancement opérationnel.

UN FRANC SUCCES POUR UNE OFFRE UNIQUE

Beezik a su s'imposer sur le marché de la musique en ligne grâce à une offre innovante et audacieuse qui propose plus de 2 millions de titres musicaux en téléchargement légal et gratuit, dont plus de 70% sans DRM (digital rights management). Du jamais vu en France.

Le catalogue ne cesse d'ailleurs de s'élargir par la signature de nouveaux accords avec les maisons de disque, de plus en plus séduites par le modèle. Ainsi, les derniers labels à avoir rejoint Beezik sont Scorpio, et l'agrégateur de labels indépendants Idol (Wax Tailor ; Alex Gopher ; Fisherspooner ; Etienne de Crecy ; Vincent Delerm ; Rokia Traore...).

A propos de Beezik :

Après un « pilote » en juin 2009, Beezik est un service lancé opérationnellement en France en septembre 2009, proposant aux internautes le téléchargement gratuit, légal et récompensé d'un catalogue de deux millions de titres mis à disposition par les plus grands labels musicaux, Majors et indépendants. A chaque fois qu'un internaute télécharge un titre, il choisit une publicité vidéo qu'il visionne pour patienter pendant le téléchargement. Pour chaque téléchargement, il reçoit 0,30€ sous forme de points convertibles en bons d'achat auprès des principaux sites e-commerce français, partenaires de Beezik. La gratuité de la musique pour les internautes est ainsi financée par d'autres acteurs – annonceurs publicitaires et partenaires e-commerce - qui rémunèrent les ayant droits pour chaque titre téléchargé.

Contacts presse :

Emmanuelle ROUFFI
Agence M&C Saatchi Corporate
Directrice RP

Emmanuelle.rouffi@meusmail.com

Tél : +33 1 77 75 77 00 Mobile : +33 6 20 77 57 20

Sarah AOUN
Agence M&C Saatchi Corporate
sarah.aoun@mscscorporate.com
Tél : + 33 1 77 75 77 00